



Tabagisme : comment sensibiliser des voisins de bureaux indéclicats ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 9 octobre 2002

Bonjour, Je me permets de vous solliciter car je suis à la recherche d'autocollants de toute nature visant à sensibiliser mes indéclicats voisins de bureaux (et d'étages) qui fument dans leur bureau et surtout dans les couloirs.

Où puis-je m'e procurer, connaissez vous un organisme qui pourrait m'aider ? D'avance merci pour votre aide et vos conseils.

Philippe

Réponse :

Vous pouvez obtenir toutes les affiches, dépliants, autocollants que vous souhaitez en vous adressant à notre permanence, téléphone 01 42 77 06 56. Cependant, DNF vous conseille fortement d'éviter l'affrontement direct avec les fumeurs, à moins que vous n'ayez vous-même le pouvoir disciplinaire dans l'entreprise.

L'organisation de votre lieu de travail et le respect des règles qui s'imposent à l'entreprise (lois, code du travail, règlement intérieur, etc.) incombent à votre employeur. Tout affichage sauvage est punissable, toute manifestation d'autorité auprès des fumeurs se retournera inmanquablement contre vous.

Nous vous conseillons donc de consulter les informations générales concernant les conditions d'application de la loi EVIN dans les entreprises. Si vous êtes décidé à agir, suivez les recommandations de notre GUIDE METHODOLOGIQUE